

Le 24 octobre 2017

**CONCLUSIONS RESPONSIVES.**

**ADDITIONNELLES A LA REQUÊTE INTRODUCTIVE.**

Présentées devant Monsieur le 1<sup>er</sup> Président  
Cour d'Appel de Toulouse, place du Salin 31068.

En réponse aux conclusions de l'agent judiciaire du trésor « Maître Vincent PARERA »

(Communiquées par Mail le 24 octobre 2017.)

En réponse aux conclusions du Parquet Général de Toulouse  
Représenté par son substitut Chantai FIRMIGIER-MICHEL

(Conclusions communiquées par Mail le 24 octobre 2017.)

Procédure indemnisation articles 149 à 150 du cpp et jurisprudences

Garde à vue injustifiée considérée de séquestration.

Soit : Détention arbitraire de Monsieur LABORIE André.

DOSSIER N° RG : 17/00010

Sous la responsabilité de l'Etat français.

Relaxe par arrêt du 3 juillet 2012

**sec.pp.ca-toulouse@justice.fr**

**POUR :**

Monsieur LABORIE André N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « *En attente d'expulsion* »

**« Concernant les conclusions de l'agent judiciaire du trésor »**

**PLAISE :**